



STATUTS ET RÈGLEMENTS

COMMISSION RESTREINTE DU 10 AVRIL 2024

INFORMATION

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

EVOCATION

CHAMPAGNE SFC

Match n°25897451 du 24/03/2024 SENIORS D1 ST LEU 95 FC 2 / OSNY FC 1

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € CHAMPAGNE SFC (EVOCATION)

Date de la demande d'évocation : 07/04/2024

Demande d'évocation au motif : d'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements

Concerne le Club de OSNY FC en SENIORS D1

Le Club de OSNY a inscrit 8 joueurs mutation sur les feuilles de matchs, des rencontres citées ci-dessous. Alors que le règlement en autorise 6 maximum. Le Statut de l'arbitrage a donné la possibilité d'1 muté supplémentaire pour l'équipe SENIORS D1 de l'OSNY FC. Le club **OSNY FC 2** est autorisé à inscrire que **7 mutations** sur la feuille de match.

1 ère infraction :

Match n°25897473 SENIORS D1 du 10/03/2024 CHAMPAGNE SFC 95 1 – OSNY FC 1 :

S. D. S. Victor joueur licence n°2544208113 muté 01/07/2024
L. Imam joueur licence n°2339976907 muté 01/07/2024
P. Marc Antoine joueur licence n°2398014535 muté HP 18/09/2024
K. Babacar joueur licence n°2378047461 muté 01/07/2024
D. Quentin joueur licence n°2543438226 muté HP 07/11/2024
L. Yimecheu joueur licence n°1816520931 muté 04/07/2024
W. Mohamed joueur licence n°9603979720 muté 12/07/2024
F. Ousmane joueur licence n°2329971793 muté 01/07/2024

2ième infraction :

Match 25897441 SENIORS D1 du 24/03/2024 ST LEU 95 FC - OSNY FC 1

S. D. S. Victor joueur licence n°2544208113 muté 01/07/2024
L. Imam joueur licence n°2339976907 muté 01/07/2024
P. Marc Antoine joueur licence n°2398014535 muté HP 18/09/2024



K. Babacar joueur licence n°2378047461 muté 01/07/2024
D. Quentin joueur licence n°2543438226 muté HP 07/11/2024
L. Yimecheu joueur licence n°1816520931 muté 04/07/2024
W. Mohamed joueur licence n°9603979720 muté 12/07/2024
F. Ousmane joueur licence n°2329971793 muté 01/07/2024

A la suite de la demande d'évocation du club de **CHAMPAGNE SFC** la commission demande au secrétariat d'interroger le club d'**ONSY FC** sur l'inscription et la participation des joueurs ci-dessus aux rencontres citées ci-dessus.

[Réponse impérative avant le 15/04/2024 avant 12h](#)

ST PRIX ES

Match n°25936987 du 07/04/2024 U16 D2.A SOISY AND MARG FC 21 / ST PRIX FC 21

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € ST PRIX ES (EVOCATION)

Date de la demande d'évocation : 07/04/2024

Demande d'évocation du club de **ST PRIX ES** sur l'inscription et la participation du joueur **K. Nare licence n°9604635974** au match cité ci-dessus. Ce joueur est susceptible d'être en état de suspension lors de la rencontre cité ci-dessus.

A la suite de la demande d'évocation du club de **ST PRIX ES** la commission demande au secrétariat d'interroger le club de **SOISY AND MARG FC** sur l'inscription et la participation des du joueur ci-dessous aux rencontres citées ci-dessus.

K. Nare licence n°9604635974 date d'effet de la suspension le 18/03/2024

[Réponse impérative avant le 15/04/2024 avant 12h](#)

FC JOUY LE MOUTIER

Match n°25936993 du 10/03/2024 U16 D2.A FC JOUY LE MOUTIER 21 / ST OUEN L'AUMONE AS 23

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € FC JOUY LE MOUTIER (EVOCATION)

Date de la demande d'évocation : 04/04/2024

Demande d'évocation du club de **FC JOUY LE MOUTIER** sur l'inscription et la participation du joueur **M. Marouan licence n°9603571438** et du joueur **K. Cheike licence n°2547337886** au match cité ci-dessus. Ces deux joueurs sont susceptibles d'être en état de suspension lors de la rencontre cité ci-dessus.

A la suite de la demande d'évocation du club du **FC JOUY LE MOUTIER** la commission demande au secrétariat d'interroger le club de **ST OUEN L'AUMONE AS** sur l'inscription et la participation des joueurs cités ci-dessous à la rencontres citée ci-dessus.

K., Cheike licence n°2547337886 date d'effet de la suspension le 12/02/2024
M. Marouan licence n°9603571438 date d'effet de la suspension le 19/02/2024

[Réponse impérative avant le 15/04/2024 avant 12h](#)



REPRISE DU DOSSIER THILLAY ESM

Match n°25909338 du 24/03/2024 CDM D1 THILLAY ESM / MCA FC

Date de la demande d'évocation : 26/03/2024

Demande d'évocation du club du **THILLAY ESM** sur l'inscription et la participation du joueur **B. Cihan licence n°2398057149** du club **MCA FC** à la rencontre citée ci-dessus.

Date d'effet de la **suspension le 11/03/2024**

Le club du **MCA FC** ayant répondu dans les délais.

La commission dit demande d'évocation recevable et fondée.

Motif : inscription d'un joueur suspendu sur la feuille de match de la rencontre citée ci-dessus.

La commission dit match perdu par pénalité au club du **MCA FC** pour en attribuer le gain au club de **THILLAY ESM**.

AMENDE : 100€ au club de **MCA FC** pour inscription sur la feuille de match d'un licencié suspendu.

CREDIT: THILLAY ESM: 43,50 €

DEBIT: MCA FC: 53,50 €

MCA FC: 0 BUT - 1 POINT

THILLAY ESM: 0 BUT 3 POINTS

De plus la commission inflige un match de suspension ferme au joueur **B. Cihan licence n°2398057149** à date d'effet **le 15/04/2024**.

La prochaine réunion LUNDI 15 AVRIL 2024